

LIVRET D'ACCUEIL

École primaire St Laurent de Vaux



Chemin de la Pommeraie
69670 Vaugneray

Tél. 04 78 45 95 50
ecolepublique@vaugneray.com

INFORMATIONS GÉNÉRALES DE RENTRÉE

Les Temps Péri-scolaires

LA SURVEILLANCE DU TEMPS PÉRISCOLAIRES

La surveillance du temps péri-scolaire du matin avant l'école, du midi et du soir après l'école est une compétence de la commune.

La responsable péri-scolaire peut être amenée à joindre les familles. Les familles peuvent également la contacter pour tout problème éventuel :

Camille MONTARON

T. 06 76 49 01 78

du lundi au vendredi
de 8h30 à 18h30

Par mail :

periscolaire@vaugneray.com

.....

DES MOMENTS DE PARTAGE

Les temps péri-scolaires sont des moments de partage, de détente et de loisirs. Les enfants s'engagent à respecter des règles de vie commune.

L'utilisation de la violence verbale, physique ou la tenue de propos vexatoires est interdite.

Un enfant momentanément difficile pourra être isolé pendant le temps nécessaire à lui faire retrouver une attitude compatible avec la vie de groupe.

Toutefois, quand le comportement de l'enfant perturbe gravement et de façon durable le fonctionnement d'un des temps péri-scolaires et traduit une inadaptation à ce temps d'accueil, la situation de l'enfant est examinée avec la famille et le coordonnateur péri-scolaire.

Une décision de retrait provisoire peut être prise, après un entretien avec les parents. Dans ce cas, la famille et l'équipe péri-scolaire doivent travailler ensemble de façon à permettre de nouveau, dans les meilleurs délais, sa participation au temps péri-scolaire.

.....

EN RETARD À MIDI OU LE SOIR ?

Les enfants non récupérés à la fermeture du portail de l'école seront placés sous la responsabilité du personnel municipal. **L'enfant sera alors inscrit à la cantine, au temps péri-éducatif ou à la garderie.**

Vous devrez alors vous acquitter du paiement de ce temps.

.....

ABSENTÉISME

Toute absence est à signaler auprès de l'école et du responsable péri-scolaire.



LES RÈGLES D'OR des Temps Péri-scolaires



1/ Je respecte mes camarades
et les adultes qui travaillent à l'école

2/ J'ai le droit d'être écouté et respecté

3/ J'écoute les consignes données par les animateurs

4/ Je prends soin du matériel

5/ Je prends plaisir dans les activités proposées

6/ Je règle les conflits en discutant avec mes camarades
ou en allant demander de l'aide à l'adulte

7/ Je me lave les mains avant et après le repas et le goûter

8/ Je peux aider les plus petits

LES TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

Projet Educatif Territorial

2021-2024

Dans le monde complexe où nous vivons, nous pouvons penser que l'éducation doit être une priorité pour qu'une majorité de nos jeunes puisse le comprendre et y trouver sa place.

Au niveau communal, c'est de notre responsabilité, devant la société, d'amener chaque enfant à aborder le collège avec le maximum de connaissances constituant le socle de sa progression. Cette responsabilité est portée par les parents dans leur apprentissage du savoir-être et de l'intérêt à apprendre qu'ils inculquent à leurs enfants ; par les enseignants dans leur transmission du savoir adapter à chaque jeune esprit ; par la commune par les moyens qu'elle apporte pour favoriser l'ouverture dans différents domaines dans de bonnes conditions.

La coopération entre ces trois entités est une obligation morale afin d'atteindre ce but.

Daniel JULLIEN,
Maire

Béatrice DUMORTIER,
Adjointe à la politique éducative locale



01

UN PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL (PEDT) INITIÉ DANS LE CADRE D'UNE RÉFORME DU RYTHME SCOLAIRE

Depuis 2014, le rythme scolaire des écoles de la commune se déroule sur 4, 5 jours. Cette réforme a été instituée avec l'objectif de mieux répartir les heures de classe dans la semaine et de consacrer 5 matinées aux apprentissages scolaires.

Un projet éducatif territorial a été approuvé afin de définir l'organisation de la semaine scolaire et les objectifs attendus. Dans ce cadre, des activités périscolaires gratuites ont été proposées permettant à tous les enfants de découvrir, d'accéder à des activités culturelles, artistiques ou sportives.

La communauté éducative, les représentants des parents d'élèves, les associations partenaires, le coordonnateur des temps d'activités et les conseillers municipaux ont été réunis au sein d'un comité de pilotage pour évaluer et faire évoluer le projet éducatif territorial.

Si des divergences existent sur le "bon" rythme scolaire entre les différents membres de ce COPIL, tous souhaitent travailler ensemble pour contribuer à la réussite et à l'épanouissement des enfants.

Le présent PEDT répond donc à l'ambition de partager des valeurs communes et de placer l'intérêt de l'enfant au centre de la politique éducative du territoire

02

ORGANISATION DU RYTHME SCOLAIRE ET ÉVALUATION DU PEDT 2017/2021

Une organisation du rythme scolaire consacrant 5 matinées aux apprentissages scolaires et réduisant la journée scolaire

Les temps d'activités périscolaires (TAP) sont organisés dans le cadre du présent PEDT. Ils sont proposés aux enfants à raison de 3 fois par semaine de 15h30 à 16h30 avec une alternance.

Ces activités sont gratuites et nécessitent d'avoir inscrit votre enfant sur l'ensemble du trimestre.

| Rythme scolaire – Ecole maternelle brins d’herbes Ecole de Saint-Laurent de Vaux | | | | | |
|---|--------------|--------------|----------------------|--------------|--------------|
| Horaires | Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi |
| 7h20-8h20 | Garderie* | Garderie* | Garderie* | Garderie* | Garderie* |
| 8h20-11h30 | Classe | Classe | Classe | Classe | Classe |
| 11h30-13h20 | Restauration | Restauration | Garderie (13h30)* | Restauration | Restauration |
| 13h20-15h30 | Classe | Classe | | Classe | Classe |
| 15h30-16h30 | | TAP | | TAP | TAP |
| 16h30-18h30 | Garderie* | Garderie* | | Garderie* | Garderie* |

*les horaires de garderie sont différents sur l'école du centre et l'école de Saint-Laurent de Vaux

| Rythme scolaire – Ecole élémentaire du Val Noir | | | | | |
|---|--------------|--------------|---------------------|--------------|--------------|
| Horaires | Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi |
| 7h20-8h20 | Garderie | Garderie | Garderie | Garderie | Garderie |
| 8h20-11h30 | Classe | Classe | Classe | Classe | Classe |
| 11h30-13h20 | Restauration | Restauration | Garderie (13h30) | Restauration | Restauration |
| 13h20-15h30 | Classe | Classe | | Classe | Classe |
| 15h30-16h30 | TAP | TAP | | Classe | TAP |
| 16h30-18h30 | Garderie | Garderie | | Garderie | Garderie |

Une évaluation a été réalisée dans le cadre du terme du PEDT 2017/2021
Des questionnaires ont été remis aux enfants, aux animateurs et aux enseignants.

ENSEIGNEMENT 1 - Le bénéfice du rythme scolaire à 4,5 jours ne recueille pas l'unanimité des acteurs consultés au motif que ce rythme générerait de la fatigue notamment chez les plus-petits.

Il ressort de la concertation que les familles ont une lecture différente des besoins de « leur » enfant. Pour certains, le rythme scolaire à 4, 5 jours fatigue l'enfant ou complique l'organisation personnelle du mercredi. Pour d'autres, le rythme de l'enfant est respecté avec des journées moins longues et facilite l'organisation du mercredi.

Côté enseignant*, les enfants sont fatigués par la semaine de 4,5 jours et une sur-sollicitation. Les animateurs / ASTEM sont plus nuancés mais distinguent le rythme en fonction de l'âge des enfants.

*un seul questionnaire complété pour l'ensemble des enseignants

ENSEIGNEMENT 2 - L'amélioration des conditions d'apprentissage par les rythmes éducatifs actuels avec 5 matinées et des journées scolaires moins longues est difficilement mesurable et les avis sont partagés.

Les enseignants sont critiques sur le rôle des rythmes dans l'amélioration des conditions d'apprentissage et ne jugent pas les enfants plus réceptifs ou plus concentrés.

Les familles sont de nouveau divisées sur la question, certaines arguant de la fatigue notamment des plus petits, d'autres au contraire, reconnaissant le bénéfice pour les apprentissages.

ENSEIGNEMENT 3 - Les temps périscolaires participent à la réussite éducative des enfants en favorisant la découverte de nouvelles activités, un brassage des classes et participent au développement de l'enfant.

Les différents acteurs sont unanimes sur le bénéfice des activités proposées pour le développement de l'enfant et leur participation à l'éveil à d'autres domaines.

Les animateurs notent une influence positive sur le bien-être de l'enfant et sa socialisation.

ENSEIGNEMENT 4 - L'adhésion des élèves de classes élémentaires au TAP avec une volonté de les maintenir à 77%

L'organisation des TAP est plébiscitée chez les enfants de classes élémentaires notamment parce qu'elle permet de découvrir une nouvelle activité mais également de connaître les enfants des autres classes.

RECOMMANDATIONS POUR AMÉLIORER L'ORGANISATION DU RYTHME SCOLAIRE

- › Poursuivre la réflexion pour adapter les activités aux besoins de l'enfant
 - › Travailler sur la spécificité des enfants des classes maternelles
- › Améliorer l'appropriation du PEDT par les acteurs et leur participation à sa mise en œuvre
 - › Travailler avec l'ensemble des acteurs dans l'intérêt de l'enfant

03

L'AMBITION ÉDUCATIVE D'UN NOUVEAU PEDT 2021/2024

Après une concertation menée auprès de la communauté éducative, des représentants des parents d'élèves, des animateurs et des conseillers municipaux, la commune a décidé de renouveler son PEDT pour une période de 3 ans.

L'évaluation du PEDT 2017/2021 a permis de mettre en exergue des points d'amélioration.

RÉAFFIRMER LES FINALITÉS DU PEDT AU PLUS PRÈS DES BESOINS DES ENFANTS

Un PEDT permet de définir des valeurs communes, de poser des principes de politique éducative et des objectifs à atteindre.

AUTOUR DE L'ENFANT

Les principales finalités des activités proposées aux enfants répondent à plusieurs enjeux.

LA RELATION À L'AUTRE

*Sensibiliser l'enfant au respect de l'autre et de ses différences, favoriser l'écoute, la prise de parole, le questionnement, sa participation au groupe, faire comprendre les règles et leurs fondements
Favoriser l'entraide et la solidarité entre enfant .*

L'AUTONOMIE ET L'EXPÉRIMENTATION

Développer l'autonomie de l'enfant et sa capacité d'attention, susciter sa curiosité à découvrir, à expérimenter, à s'interroger, à émettre des hypothèses, à créer et faire de l'erreur une étape nécessaire à l'apprentissage.

L'ESTIME DE SOI

Mettre l'enfant en situation de réussite, d'entreprendre, de se sentir valorisé et de prendre conscience de ses intelligences.

DÉCOUVRIR EN PRENANT SON TEMPS

*Développer ses capacités d'approfondissement et prendre son temps, réfléchir librement sans la contrainte de l'efficacité immédiate, explorer, inventer et créer.
Adapter les activités et le rythme de la séance aux plus petits.*

AUTOUR DES ÉQUIPES ÉDUCATIVES, DES PARTENAIRES ET DES FAMILLES

La réussite du PEDT est conditionnée par l'appropriation de ses valeurs, sur le travail en équipe des acteurs éducatifs.

SE CONNAITRE POUR MIEUX SE RECONNAITRE

Dans une même journée, l'enfant passe du temps familial, au temps scolaire et péri-ou extra-scolaire.

Un travail en commun est nécessaire entre les différents acteurs pour permettre à l'enfant de passer d'un temps à l'autre.

FAVORISER LES PROJETS COMMUNS / FORMATIONS COMMUNES INTERPROFESSIONNELLES

Des temps de rencontre durant lesquels commune/éducation nationale/ associations pourront travailler sur l'articulation entre les projets et contenus des temps périscolaires et du temps scolaire sont nécessaires.

AMÉLIORER LA PRISE EN CHARGE ET LA COMMUNICATION SUR DES ENFANTS DONT LE COMPORTEMENT REND DIFFICILE LA GESTION DU GROUPE

Des échanges réguliers pourront être organisés entre la direction de l'école, le coordonnateur des TAP et la commune pour prévoir une prise en charge adaptée à la situation d'enfants dont le comportement perturbe de manière récurrente, durable et importante les différents temps.

NOUVEAUX LEVIERS D'ACTION ET MOYENS MIS EN ŒUVRE

Les activités proposées veilleront à prendre en compte les besoins, le rythme et l'âge des enfants.

La diversité des activités est maintenue avec inscription préalable au trimestre.

RÉPONDRE À LA FATIGUE DE L'ENFANT POUR LES CLASSES MATERNELLES

L'organisation des TAP visera à d'adapter aux besoins de l'enfant en proposant des activités relativement courtes et séquencées évitant une sur-sollicitation de l'enfant.

Elle veillera également à maintenir le même animateur pendant 15 jours afin d'éviter de multiplier le nombre d'adultes différents.

ORGANISER DES RÉUNIONS RÉGULIÈRES ENTRE LES DIFFÉRENTS ACTEURS POUR METTRE EN ŒUVRE DES PROJETS COMMUNS ET DÉFINIR DES RÉPONSES ADÉQUATES AUX SITUATIONS COMPLEXES

04 - DURÉE

Le PEDT est conclu pour une durée de 3 ans à compter la rentrée 2021.

05 - ÉVALUATION

Le présent PEDT fera l'objet d'une évaluation notamment à partir des indicateurs suivants :

- › Respect des objectifs du PEDT
- › Impact sur la réussite éducative
- › Évaluation par les acteurs et enfants des activités proposées (qualité, diversité, adaptation aux besoins...)

LES TEMPS DE MIDI

LA RESTAURATION SCOLAIRE

Les lundis, mardi, jeudis et vendredis, un service de restauration est proposé aux familles qui ne peuvent faire déjeuner leur enfant à l'extérieur de l'école.

Le service de restauration scolaire est municipal.



Les enfants sont servis à table et sont accompagnés par un adulte dans la prise de leur repas.

.....

UN TEMPS POUR BIEN MANGER

D'une façon générale, les adultes chargés de la surveillance participent à l'éducation alimentaire des enfants : l'enfant est invité à goûter et n'est pas forcé de terminer son plat. En cas de difficultés, le coordonnateur prend contact avec les parents pour comprendre les habitudes alimentaires de l'enfant et veiller ensemble à ce que le repas réponde aux besoins de l'enfant.

UN TEMPS POUR S'AMUSER OU SE REPOSER

La pause méridienne comprend le temps de repas mais également le temps d'avant et d'après au cours duquel l'enfant s'amuse seul ou avec ses camarades.

L'enfant a ainsi le choix entre plusieurs activités mais a également le droit de ne rien faire et de se reposer.

.....

UN TEMPS POUR SE SOCIABILISER ET DEVENIR AUTONOME

Le temps du repas se déroule sous la surveillance constante d'un adulte référent.

L'enfant est sensibilisé au respect des règles d'hygiène avec un lavage des mains avant et après le repas.

Les enfants sont accompagnés dans leur choix en laissant des espaces de liberté sans contrainte autre que le respect des règles et de l'autre.



LE RESTAURANT SCOLAIRE – Réservation

LA RÉSERVATION DES REPAS

La réservation des repas sur l'espace famille est **OBLIGATOIRE** pour tous les enfants, qu'ils utilisent régulièrement ou occasionnellement le service de Restauration scolaire.



NOUVELLE FAMILLE

Un premier courriel vous a été envoyé pour créer votre espace personnel. Une fois créés, vos identifiants et mot de passe sont à conserver pendant toute la scolarité de votre enfant.

Si vous n'avez pas reçu le courriel, contactez la Mairie.



COMMENT RÉSERVER DES REPAS ?

Via l'espace famille <https://espacefamille.aiga.fr/1297410>

Connectez-vous avec vos identifiants
Cliquez sur le prénom de l'enfant.

Nous recommandons de faire vos réservations à l'année si c'est possible, ce qui assurera un respect du délai de réservation.

Cependant, les réservations sont possibles à l'année, par période ou pour quelques jours.



Les réservations sont également possibles jusqu'au dernier moment (le matin même) seulement ceci aura une incidence sur le tarif qui sera majoré (délai de prévenance non respecté).

LE RESTAURANT SCOLAIRE - Les tarifs

Un délai de prévenance de 7 jours est à respecter pour la réservation et/ou l'annulation.

| Tarifs 2023-2024 | |
|--|--|
| Tarif unique | 4,20 € |
| Réservation hors délai / dernière minute | 6,00 € |
| Annulation dernière minute | 2,50 € |
| Absences non facturées automatique | Grève des enseignants Sortie scolaire |

MALADIE DE L'ENFANT

Fournir un certificat médical au nom de l'enfant jusqu'au 2 du mois suivant, soit :

- par mail mairie@vaugneray.com
- dans la boîte aux lettres de la mairie.

Le 1^{er} jour d'absence sera facturé 2,50 €.

Les certificats fournis à l'école ne sont pas transmis à la mairie.

LA GARDERIE

Un service d'accueil périscolaire est proposé aux familles aux horaires suivants :

• **MATIN** : 7h45 - 8h20

• **SOIR** : 16h30-18h

Si la personne chargée de récupérer l'enfant constate qu'elle ne peut arriver avant 18h, il lui est demandé d'appeler :

Camille MONTARON
06 76 49 01 78

Les agents assurant la surveillance arrêtent leur service à 18h : en cas de retards répétés, la mairie se réserve la possibilité de restreindre l'accès au service de garderie périscolaire à la famille concernée.

• **MERCREDI** : 11h30 - 13h

Pour les enfants qui restent à la garderie de l'école, il leur est possible de déjeuner sur place avec un repas tiré du sac, apporté par leurs soins (prévoir les couverts et la bouteille d'eau) avec la possibilité de faire chauffer un plat au micro-onde.

Merci de bien respecter ces horaires

Inscriptions via le portail famille

<https://espacefamille.aiga.fr/1297410>

La réservation ou l'annulation peut se faire jusqu'au matin même : 7h pour la garderie de 7h20 et jusqu'à 10h pour la garderie du soir et du mercredi midi.



L'achat des tickets reste possible à la mairie. Ils doivent être remis le matin à l'animateur.



LA GARDERIE - Les Tarifs

| Tarifs tickets à l'unité * | |
|-------------------------------------|--------|
| Accueil du matin (à partir de 7h45) | 1,11 € |
| Accueil du mercredi 11h30-13h | 2,86 € |
| Accueil du soir 16h30-18h | 2,86 € |

EN CAS DE RETARD APRÈS 18h, le tarif de 3,89 € sera appliqué.

*Les tarifs sont révisés chaque année au mois de janvier.

.....

LA FACTURATION Restaurant scolaire - Garderie

La facturation se fait au réel.

Elle correspond au nombre de repas et de garderie sur une période.

La facture est payable sous 15 jours :

- **Sur le portail famille** : pour un paiement en ligne
- **Par chèque** : à l'ordre du Trésor Public à déposer en Mairie.
- **En espèce** : à la Mairie, un reçu vous sera alors délivré.



| Les factures sont éditées au mois selon le calendrier suivant : | |
|---|-----------------------|
| Envoi des factures dématérialisées aux parents | à partir du 5 du mois |
| Date limite de paiement et relance | le 20 du mois |
| Transmission à la trésorerie | le 25 du mois |

ATTENTION : Selon les règles de la comptabilité publique, les paiements en ligne ou auprès du régisseur ne seront plus possibles dès la transmission en trésorerie.

LE PAI

Projet d'Accueil Individualisé



Le projet d'accueil individualisé est établi quand un enfant présente un trouble de santé (maladies chroniques, allergies, intolérances alimentaires).

SANS PAI, sur les temps d'accueil TAP/Garderie/Cantine, les équipes ne pourront administrer aucun médicament, même homéopathique.

Ce PAI permet de mettre en place un protocole d'urgence.

Il est IMPÉRATIF de vous adresser à la directrice afin de le mettre en place avec le médecin scolaire.



SERVICE MINIMUM

En cas de grève des enseignants de l'école, un service minimum est assuré à partir de 25% d'enseignants grévistes.

Les parents sont informés de sa mise en place par voie d'affichage à l'entrée de l'école. L'inscription de votre enfant en mairie au plus tard la veille au soir est obligatoire et les enfants seront accueillis dans la limite de la capacité d'accueil défini par la commune.

LES ASSOCIATIONS DE



BONNE RENTRÉE !!

VAUGNERAY - SAINT LAURENT DE VAUX

L'Association des Parents d'Élèves (A.P.E.) est avec vous, tout au long de l'année pour vous accompagner, vous informer et faire le lien entre vous, les enseignants et l'équipe municipale. Nous sommes des parents d'élèves bénévoles.

Vous avez été nombreux à venir nous rencontrer lors des Portes Ouvertes organisées à l'école maternelle. Alors, si comme nous vous souhaitez :

- Contribuer au bien-être de vos enfants à l'école
- Partager des projets en lien avec l'école
- Rencontrer d'autres parents super sympa !

N'hésitez pas à venir nous rencontrer lors de notre Assemblée Générale* pour faire grossir nos rangs et permettre à l'Association de perdurer !

* La date de l'Assemblée Générale vous sera communiquée dans le cahier de liaison de votre enfant.

QUELQUES-UNES DE NOS ACTIONS :

Préparation et participation aux conseils d'écoles, rédaction des comptes-rendus des conseils, rencontre avec la mairie pour l'amélioration des abords des écoles, vente des sapins de Noël, création du banc des copains dans la cour de l'école élémentaire pour combattre l'isolement et encourager l'empathie entre enfants, financement d'un atelier pour aborder le thème du harcèlement en CE2, photomaton offert le jour de la rentrée, réalisation des photos de classes l'année du confinement, montage de la visite virtuelle des écoles (lien disponible sur le site de la mairie)...



**NOUS
CONTACTER**

apevaugneray@gmail.com

Suivez notre page Facebook
#apevaugneray

PARENTS D'ÉLÈVES

AMICALE DE ST LAURENT DE VAUX

L'Amicale permet de soutenir et financer les projets de l'école (sorties scolaires notamment) mais aussi de tisser des liens dans notre petit village, en organisant des activités familiales : chasse aux œufs, fête de l'école, soirée crêpes...

REJOIGNEZ-NOUS !
Vous êtes les bienvenus



L'Assemblée
Générale
se tiendra
Mercredi 4 octobre
à 20h
à St Laurent de Vaux



Fête de l'école

LE PERSONNEL COMMUNAL INT



Guillaume BELFILS
Cantine - Garderie
TAP élémentaire



Régina BITOUT
ATSEM



Catherine BOUBTANE
ATSEM
Cantine - TAP maternelle



Tiphany BOUCHARD
Cantine - Entretien
TAP élémentaire



Laurent CHAPUIS
Agent service technique



Lucas CHIOMENTO
Garderie
TAP élémentaire
badminton



Angélique COSTA
Cantine - Entretien



Lucie DELORME
Cantine - Garderie
TAP élémentaire



Lucile DEVAUD
Cantine - Garderie
TAP élémentaire



Lucie EUZEN PEYRE
Agent médiathèque



Karine FABRE DUFOUR
Agent médiathèque



Christophe FIEVET
TAP élémentaire
théâtre



Idalyne LE MILON
Cantine
TAP élémentaire



Corinne MARTEL
Agent médiathèque



Fanny MAZURAT
ATSEM
St Laurent de Vaux



Patricia MOREL
Cantine - Garderie SLV
TAP élémentaire

INTERVENANT AUTOUR DE L'ÉCOLE



Camille MONTARON
Responsable périscolaire



Thierry MORALES
TAP élémentaire
théâtre



Nicole MOREL
Cuisinière



Audrey PIANO
ATSEM



Benjamin PLASSE
Cantine
TAP élémentaire



Alexandra REVOL
Garderie



Marie-Christine SAINTOYANT
Cantine - Garderie
TAP maternelle



Tiffany SOULIÉ
Référente ATSEM



Jackie TAPIE
Cantine - Entretien



Gladie RADIX
ATSEM



Thimoté ROSSI
TAP élémentaire
foot



Yolande THEVENET
Cuisinière



Christelle THOMAS
ATSEM



Sylvaine TOZY
ATSEM



Michel VERLHAC
Policier Municipal



Marine VINCENT
Cantine - Garderie
TAP élémentaire

Avec
la participation de :

L'USOL 

La MJC 

L'Ecole
de musique 

CALENDRIER VACANCES

| | |
|-----------------------|--|
| Rentrée des élèves | Jeudi 4 septembre |
| Vacances d'automne | Samedi 21 octobre Lundi 6 novembre |
| Vacances de Noël | Samedi 23 décembre Lundi 8 janvier 2024 |
| Vacances d'hiver | Samedi 17 février Lundi 4 mars |
| Vacances de printemps | Samedi 13 avril Lundi 29 avril |
| Vacances d'été | Samedi 6 juillet |

Le départ en vacances a lieu après la classe,
la reprise des cours le matin des jours indiqués.

CONTACTS UTILES

→ **Mairie : 04 78 45 80 48**

mairie@vaugneray.com

Du lundi au vendredi

de 8h30 à 12h et de 14h à 18h

Samedi de 8h30 à 12h

→ **Adjointe à la politique éducative**

locale : M^{me} Béatrice DUMORTIER

☎ **06 83 68 76 70**

mairie@vaugneray.com

→ **Responsable périscolaire**

Lundi au vendredi : 8h30 à 18h30

☎ **06 76 49 01 78**

periscolaire@vaugneray.com

→ **Association des Parents d'Elèves**

apevaugneray@gmail.com

 #apevaugneray

→ **Amicale de St-Laurent-de-Vaux**

aurelie.lechevallier@gmail.com

→ **Ecole élémentaire**

☎ **04 78 45 95 50**

ecolepublique@vaugneray.com